

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013

DELIBERATION N° DEL061-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 24 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 18 juin 2013, s'est réuni à la mairie en séance
publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. PICCA,
C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET,
H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, G. MORIN, J. PAVAN,
Y. PERRIER, P. VERRI, C. SERGENT.

Pouvoirs :

M. Rahim BAH (Pouvoir à H. EL GARES en date du 22/06/13)

Absents excusés :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, H. MIOLLAN, M-F. PELLEGRIN, G. PROSCHE-LEMAIRE et
MM. J. DESMOULINS, M. ISSINDOU, A. PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Vente de la maison située n°8 chemin du
Sonnant.**

Rapporteur : Paul BERTHOLLET

M. le Maire expose au conseil municipal :

Par délibération n°DEL080-12, en date du 20 juillet 2012, le conseil municipal a approuvé le
plan de découpage foncier des propriétés communales situées chemin du Sonnant, ainsi
que la vente des lots issus de ces divisions.

Mme MISTRULLI et M. BONINCHI souhaitent se porter acquéreur de la maison située n°8
chemin du Sonnant (parcelle AO 274), de deux places de stationnement (parcelles AO 273
et AO 275), ainsi que de la part indivise des espaces communs permettant d'y accéder
(parcelle AO 276p).

Il convient de formaliser cette vente et d'autoriser Mme MISTRULLI et M. BONINCHI à
déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la réhabilitation de la maison.

Références cadastrales	Superficie	Propriétaire	Adresse	Prix	Lettre d'intention d'achat
AO 274 AO 273 AO 275 AO 276p	147 m ² 13 m ² 13 m ² part indivise (accès communs)	Commune	N°8 chemin du Sonnant	140.000 €	12/04/2013

Le montant de l'acquisition comprend les frais d'agence, évalués à 4.900 €.

Vu l'extrait du plan cadastral vérifié et numéroté le 11/10/2012,

Vu la lettre d'intention d'achat datée du 12/04/2013,

Vu l'avis de France Domaine daté du 03/05/2013,

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la vente des biens précités à Mme MISTRULLI et M. BONINCHI, au prix de 140.000 € frais d'agence inclus,
- d'autoriser Mme MISTRULLI et M. BONINCHI à déposer une demande d'autorisation du droit des sols,
- de l'autoriser à signer tous compromis, actes et documents liés à cette affaire,
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI